

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
AIX EN PROVENCE
BP 50053
13101 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public
à
Maître Allan SCHINAZI
Avocat à la Cour
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :
Rédacteur .

Maître,

En réponse à votre courrier concernant 2 procès-verbaux relevés à l'encontre de votre client,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **006102** DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE ART.R.414-6 §I C.ROUTE. ART.R.414-6 §III, §IV C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **010.000**, dans le sens dressé par en date du , au point kilométrique , par procès verbal n° , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **006096** CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE ART.R.412-12 §I, §II C.ROUTE. ART.R.412-12 §V, §VI C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à dans le sens aresse par en date du , au point kilométrique , par procès verbal n° , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers :

et après examen de votre requête, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai procédé au classement sans suite des procès-verbaux de contravention ci-dessus référencés.

Vous voudrez bien informer votre client de ma décision.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à AIX EN PROVENCE CEDEX 1,
le 30/05/2025

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

